



HAL
open science

Résorber les bidonvilles par l’insertion économique et sociale? Recherche évaluation sur et autour du projet I2E / Insertion par l’école et l’emploi dans l’agglomération Lyonnaise, 2016 - 2018

Louis Bourgois, Anna Louvion

► **To cite this version:**

Louis Bourgois, Anna Louvion. Résorber les bidonvilles par l’insertion économique et sociale? Recherche évaluation sur et autour du projet I2E / Insertion par l’école et l’emploi dans l’agglomération Lyonnaise, 2016 - 2018. [Rapport de recherche] Direction départementale de la cohésion sociale (69); Délégation interministérielle à l’hébergement et l’accès au logement (DIHAL). 2018. halshs-01973574

HAL Id: halshs-01973574

<https://shs.hal.science/halshs-01973574>

Submitted on 8 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

synthèse

RÉSORBER
LES SQUATS
ET BIDONVILLES
PAR L'INSERTION
ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE ?

RECHERCHE ÉVALUATIVE
SUR ET AUTOUR DU DISPOSITIF
« INSERTION PAR L'ÉCOLE ET L'EMPLOI »
DANS LA MÉTROPOLE LYONNAISE /
2016-2018

LOUIS BOURGOIS - ANNA LOUVION
NOVEMBRE 2018

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

L'évaluation du projet « Insertion par l'École et l'Emploi » (I2E) a été conduite de manière indépendante par une équipe externe au commanditaire et aux divers partenaires du projet¹. Les analyses, conclusions et recommandations contenues dans le rapport relèvent de leur unique responsabilité et ne sauraient engager ni le commanditaire ni aucun des acteurs impliqués.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Commanditée par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), l'évaluation du programme I2E avait pour objectif de poser un regard distancié sur cette expérience menée de janvier 2016 à octobre 2018, afin d'alimenter les différents acteurs dans leurs réflexions sur l'accompagnement des familles migrantes vivant en squats et bidonvilles dans l'agglomération. Cette mission comportait trois dimensions : **une dimension évaluative** à proprement parler (analyse des résultats obtenus au regard des objectifs initiaux), **une dimension prospective** (pistes de réflexion pour les actions à venir), et enfin **une dimension de capitalisation d'expérience** (mise à disposition d'un ensemble de repères et d'outils issus du projet).

MÉTHODOLOGIE ET MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation s'est déroulée de mars à octobre 2018, sur la base d'un cahier des charges établi entre l'équipe et la DDCS, et en lien régulier avec le comité de pilotage du projet. Les données collectées proviennent de 4 sources principales :

- 1/ La compilation et l'analyse d'un ensemble de données internes au projet, fournies par l'équipe I2E et les partenaires, ainsi que de données compilées issues du programme ANDATU (projet mis en œuvre de 2012 à 2015) ;
- 2/ La réalisation d'entretiens auprès de plus de 40 personnes : bénéficiaires du projet, membres de l'équipe, partenaires, financeurs ;
- 3/ La lecture d'une importante « documentation grise » autour du projet ;
- 4/ Enfin, la compilation et l'analyse de données portant sur les parcours de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic en amont du projet (2015), mais n'ayant pas intégré celui-ci pour diverses raisons. Ceci dans l'objectif, pour certaines dimensions, de préciser l'effet propre du dispositif I2E.

Par ailleurs, ont été mobilisées certaines observations de terrain et contenus d'entretiens réalisés dans le cadre d'une recherche doctorale en cours portant sur les politiques locales vis-à-vis des squats et bidonvilles à Lyon.

¹Équipe de l'IFTS d'Échirolles composée de Louis Bourgois (également doctorant au laboratoire PACTE, membre de l'ODENORE) et Anna Louvion.

RÉSUMÉ DU PROJET ET SYNTHÈSE DU RAPPORT

I2E : l'une des réponses à la réapparition des bidonvilles dans l'agglomération

Depuis le milieu des années 1990, des familles entières, souvent avec de très jeunes enfants, vivent dans des conditions indignes dans la métropole de Lyon, à l'instar des principales métropoles françaises. Une part importante de ces familles est d'origine roumaine, issue de la minorité rom, et vit en squats, en bidonvilles, à la rue, dans des voitures ou des campements de fortune.

Le projet I2E, objet de ce rapport, fut l'une des réponses apportées à ces situations par l'État et ses partenaires de décembre 2015 à octobre 2018². Initié par la préfecture du Rhône et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), il fut mis en œuvre par la société « Entreprendre pour Humaniser la dépendance » (EHD), structure du mouvement Habitat et Humanisme. Il s'agissait alors de résorber les trois principaux bidonvilles de l'agglomération (à Villeurbanne, Saint-Priest et Vaulx-en-Verin), sur lesquels vivaient environ 400 personnes.

Pour ce faire, le projet combinait deux approches en matière d'accompagnement: d'une part (et pour la majorité des ménages) l'approche reposant sur le principe d'un « sas » entre le bidonville et le droit commun, en l'occurrence deux sites d'hébergement temporaires spécifiquement mis en place (« villages I2E »). D'autre part, pour 6 ménages sur les 45 concernés, l'approche reposant sur le principe du « Logement d'abord », c'est-à-dire d'un accès direct à un logement individuel, dans le diffus, logement cependant temporaire en attente d'un logement social plus pérenne. Dans les deux situations, les familles bénéficient d'un accompagnement social reposant sur les mêmes principes : contractualisation, accent mis sur l'acquisition du français, l'accès à l'emploi et la scolarisation des enfants.

Des résultats encourageants

L'évaluation conduite entre mars et octobre 2018 a d'abord permis de mettre en lumière les principaux résultats de ce projet: en octobre 2018, sur les 45 ménages concernés (soit 220 personnes), 73 % avaient accédé à un logement. En matière d'emploi, au moins un membre de chaque ménage avait accédé à un contrat sur la durée du projet et pour les ménages en sortie positive (75 %), au moins un membre du ménage était en situation d'emploi. 100 % des enfants dans l'obligation scolaire étaient scolarisés.

En termes budgétaires et financiers, de décembre 2015 à octobre 2018, l'ensemble du projet I2E a représenté un coût total de 3 500 000 €, sur lequel la part d'investissement (liée à l'achat et l'installation des logements temporaires sur les deux sites), représente 1 320 000 euros principalement financés par le fonds européen FEDER. Hors investissement, le coût par jour et par personne est de 18 euros (29 euros investissement compris). Pour référence, le coût moyen d'un centre d'hébergement (CHRS) est estimé à 31 euros, celui d'une nuitée hôtelière (avec accompagnement social très limité), à 21 euros.

² D'autres réponses avaient précédemment été développées sur le territoire, dont le programme ANDATU mis en œuvre de 2012 à 2015, et que l'évaluation intègre dans une partie des analyses.

Une analyse des réussites et des difficultés

Si ces éléments de bilan sont importants et positifs, le rapport vise à les mettre en perspective par une analyse fine de chaque séquence du projet : la phase d'analyse des besoins et le montage du projet ; la phase de mobilisation des moyens humains, logistiques et financiers ; la phase de mise en œuvre et d'accompagnement.

Le rapport met ainsi en lumière des éléments centraux dans la réussite du projet : un travail de diagnostic initial pertinent ; la forte mobilisation des équipes salariées et bénévoles, et leur capacité d'adaptation ; la création de réseaux locaux efficaces ; l'importance centrale accordée à l'acquisition du français, et à l'accompagnement à l'emploi ; un suivi d'ensemble impliquant un large nombre d'acteurs publics et associatifs au sein d'un comité de pilotage régulier.

Mais l'évaluation a également permis d'identifier les points de tensions et les limites du projet, liées à la fois au niveau de difficulté de certaines familles, à certains blocages administratifs, au fort renouvellement des équipes, à l'incertitude de financements, ou encore aux questionnements sur le statut des sites. Le rapport pose également la question de la place des personnes dans le projet, et de leur participation aux instances de décisions, aux espaces d'échanges, mais aussi à la définition de leur propre projet individuel ou familial. Il soulève enfin l'enjeu crucial de l'avenir des ménages qui ont bénéficié de ce projet. En effet, le défi semble aujourd'hui le maintien dans l'emploi et dans le logement, en dehors de tout dispositif dédié, et via les acteurs et dispositifs « de droit commun » : maisons de la métropole, médecins généralistes, pôle emploi, services communaux...

³ Ceci concerne 77 ménages, soit environ 350 personnes, qui avaient fait l'objet d'un diagnostic social en 2015.

Une mise en perspective avec les parcours de ménages non bénéficiaires

Par ailleurs, l'une des particularités de cette évaluation est de proposer une mise en perspective des résultats obtenus avec les parcours de personnes présentes également dans l'agglomération en décembre 2015, et non intégrées au dispositif I2E³. En tentant de répondre à la question « que sont-ils devenus », le rapport tente d'établir une typologie des parcours, entre les ménages insérés ou en voie d'insertion, les ménages pris dans le système d'assistance et d'hébergement d'urgence, ceux vivant en squats ou bidonvilles, et ceux « hors radars » des principaux acteurs concernés. Cette partie du rapport pointe le fait que même en dehors de dispositifs dédiés, une partie des ménages connaît des parcours ascendants en termes d'insertion, grâce à l'accompagnement de bénévoles ou de professionnels (9 ménages sur 77, soit 12 %), même si une part importante connaît un parcours résidentiel chaotique entre squats, bidonvilles, ou rue (20 ménages, soit 26 %). Un questionnaire fort concerne par ailleurs les 11 ménages (soit 14 % du total) qui – sur la période considérée – ont connu des périodes longues de prise en charge par les dispositifs d'urgence (plan froid, nuits hôtelières, foyers...) qui relèvent plus de la mise à l'abri que de l'accompagnement à l'insertion.

À partir des éléments collectés, le rapport propose un ensemble de pistes pour alimenter les décideurs publics comme les autres acteurs dans la réflexion sur la politique locale de résorption des bidonvilles, aujourd'hui formulée comme un objectif national au travers notamment d'une récente instruction gouvernementale. Au-delà, ces recommandations prennent en compte le nouveau contexte local, marqué notamment par le développement de l'approche dite « du Logement d'abord » sur l'agglomération Lyonnaise.

SYNTHÈSE DES CONSTATS ET OBSERVATIONS SUR LE PROJET I2E

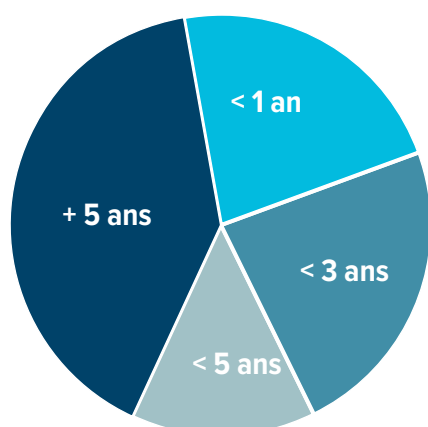
	PRINCIPAUX SUCCÈS	POINTS DE VIGILANCE / DÉFIS
PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL	<ul style="list-style-type: none"> - Appui sur une expérience précédente (squat Yves Farges). - Prise en compte de la circulaire de 2012 (sur le volet des diagnostics sociaux notamment) et de la fin des mesures transitoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte limitée d'expériences locales importantes (ANDATU). - Peu de liens avec des expériences dans d'autres territoires. - Approche en décalage avec le développement du « Logement d'abord ».
MONTAGE ET MISE EN PLACE DU DISPOSITIF	<ul style="list-style-type: none"> - Centrage initial sur l'emploi et la scolarisation. - Réalisation de diagnostics sociaux approfondis et prenant en compte l'ensemble des dimensions individuelles / collectives. - Travail en réseau et information aux acteurs dès la phase de préparation. - Accompagnement des expulsions et information aux familles. - Une double démarche de sites d'insertion (Saint Genis et Saint Priest) et d'accès au logement diffus (Villeurbanne et Vaulx en Velin). 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement trop hâtif, ayant généré des tensions et un démarrage en deux temps. - Critères mal définis dans la sélection des familles, ayant pu mener à des situations difficiles (annonces de sélection, puis refus). - Absence de certains partenaires clefs (bailleurs notamment). - Décalage entre conception du projet et recommandations des diagnostics. - Absence de cadre juridique clair initial donné aux sites d'hébergement. - Peu de réflexion spécifique sur la dimension de l'accès au logement. - Principe de restriction de l'accès à certains dispositifs de droit commun (Pôle Emploi, AECL, etc.) qui ont pu freiner les parcours dans un premier temps.
GESTION DU PROJET (GOUVERNANCE; MOYENS HUMAINS, LOGISTIQUES ET FINANCIERS, ETC.)	<ul style="list-style-type: none"> - Un mode de gouvernance et un suivi du projet resserré et partenarial, avec un fort engagement du préfet. - Un comité de pilotage régulier et ouvert. - Une mobilisation citoyenne et bénévole importante, surtout à Saint-Genis et Villeurbanne. - La mobilisation par EHD de fonds propres et de son réseau interne. - Des équipes fortement investies et engagées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rattachement incertain du projet à l'association opératrice. - Une organisation des équipes à flux tendu, avec forte implication bénévole, rendant le projet difficilement reproductible. - Absence de cadre juridique clair (villages ne relevant pas des ESMS). - Pas / peu d'accompagnement et de formation des équipes salariées et bénévoles. - Gestion trop cloisonnée des deux volets (Villages I2E / logement diffus). - Réflexion quasi - absente sur la participation des usagers au projet.
ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	<ul style="list-style-type: none"> - Un accompagnement global des personnes, notamment via la régularisation des situations administratives. - Un travail de fond sur l'accès à l'emploi et l'acquisition du français. - Près de 75 % des personnes en logement. - Au moins un membre de chaque ménage en situation d'emploi dans les ménages sortis en « sortie positive ». - 100 % des enfants sont scolarisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de prise en compte des parcours des familles avant l'entrée dans I2E, ce qui a pu freiner certains parcours. - Un accompagnement parfois trop resserré, ne favorisant pas la prise d'autonomie des personnes concernées. - Des difficultés liées à l'instabilité des équipes.

PROFILS DES FAMILLES ET EFFETS DE SÉLECTION

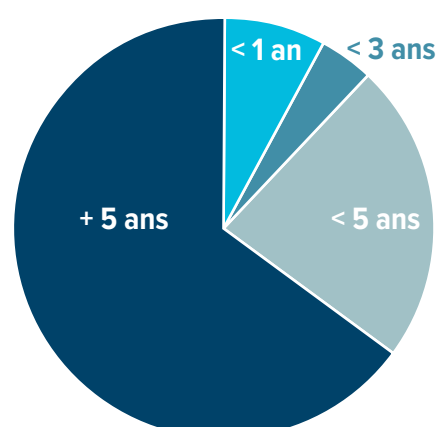
Les graphiques suivants permettent de percevoir les choix opérés dans la sélection des ménages, à partir du diagnostic social mené en septembre 2015 par l'ALPIL. À noter que cette sélection a relevé du pouvoir discrétionnaire du préfet délégué à l'égalité des chances et n'a en aucun cas impliqué l'ALPIL, ou d'autres partenaires du projet.

SÉLECTION EN FONCTION DU TEMPS DE PRÉSENCE EN FRANCE

DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE DE L'ENSEMBLE DES MÉNAGES DIAGNOSTIQUÉS

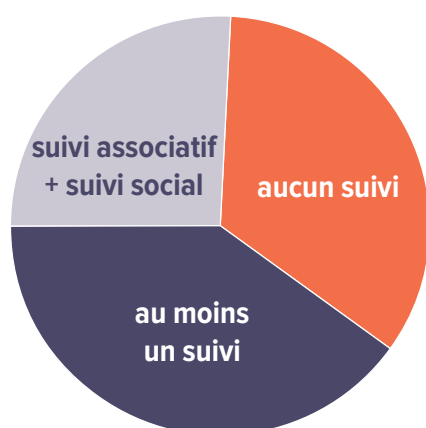


DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE DES MÉNAGES PRIS DANS I2E

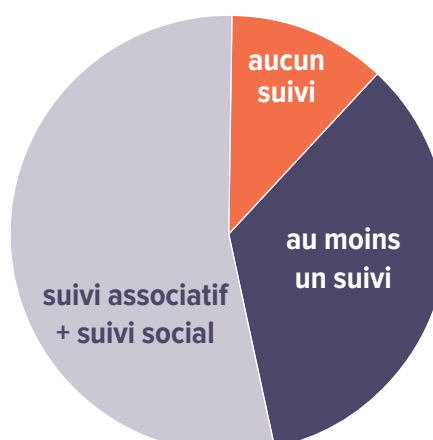


SÉLECTION EN FONCTION DU SUIVI SOCIAL DÉJÀ EN COURS

SUIVI SOCIAL DE L'ENSEMBLE DES MÉNAGES DIAGNOSTIQUÉS



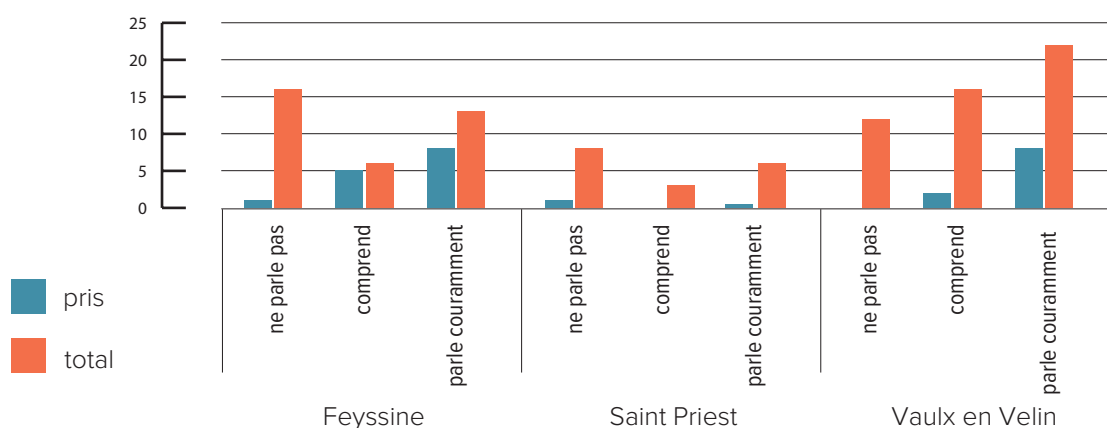
SUIVI SOCIAL DES MÉNAGES DIAGNOSTIQUÉS PRIS DANS I2E



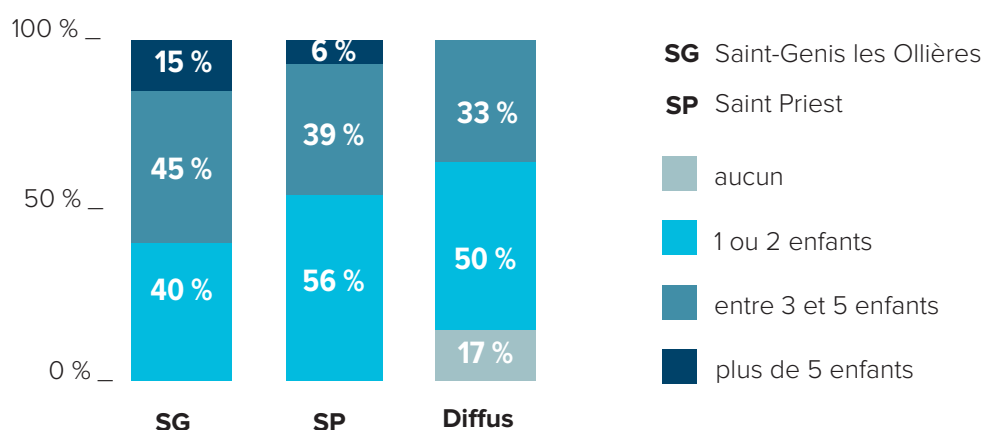
Le processus de sélection par la préfecture a donc largement privilégié les personnes bénéficiant déjà d'un suivi social, par une association et / ou par un service de secteur. Ceci explique notamment la surreprésentation des habitants du bidonville dit de la Feyssine (Villeurbanne), où intervenaient plusieurs structures.

SUR UNE PÉRIODE D'UN PEU MOINS DE 3 ANS,
LE PROGRAMME I2E A CONCERNÉ
220 PERSONNES (45 MÉNAGES)

SÉLECTION EN FONCTION DE LA MAÎTRISE DE LANGUE FRANÇAISE



TAILLE DES FAMILLES DANS I2E

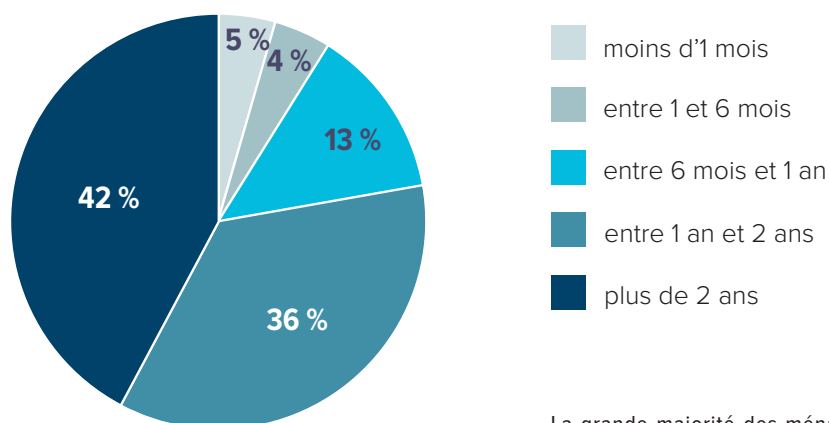


Ainsi à première vue, les ménages ayant intégré le dispositif semblent être ceux les plus « proches de l'insertion », du fait d'une présence en France relativement longue, d'un lien établi avec des intervenants sociaux, d'un niveau de français plus élevé que la moyenne. D'autant que les familles connaissant les difficultés les plus importantes (notamment en termes de santé ou de handicap) ont été orientées vers d'autres dispositifs. Cependant, ce constat peut être nuancé pour au moins trois raisons :

- Une part importante des bénéficiaires de I2E (19 sur 45) ne sont pas présents dans ces schémas, car n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic mais ont été orientés par d'autres voies, sans critère établi de sélection.
- Comme le démontrent plusieurs études, le caractère prédictible de l'insertion est grandement discutable, certains parcours venant largement le remettre en cause.
- Les diagnostics sociaux, effectués sur des périodes courtes et dans des conditions contraintes, ne permettent pas d'identifier l'ensemble des freins et difficultés possibles d'insertion des ménages.

MODALITÉS DE PASSAGE DANS LE DISPOSITIF

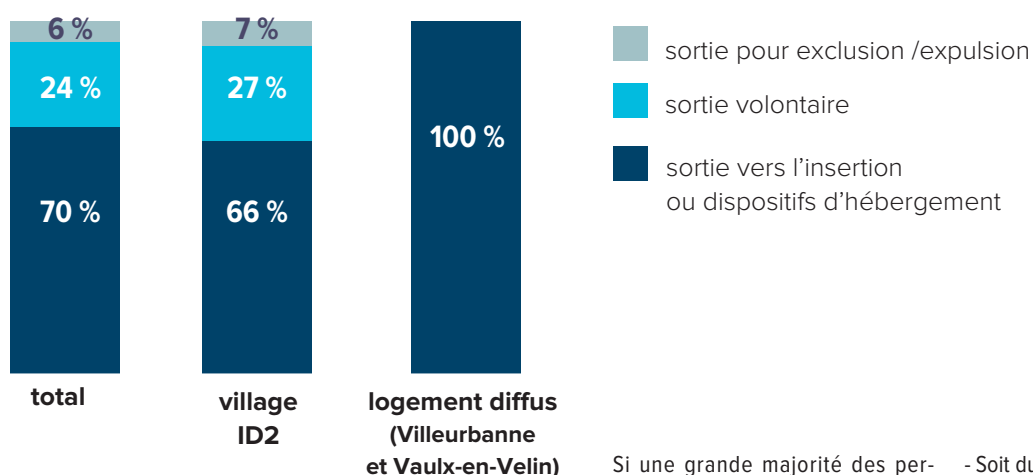
DURÉE DE SÉJOUR DANS LE DISPOSITIF (PAR MÉNAGE)



La grande majorité des ménages dont la durée de séjour est supérieure à un an ont quitté le dispositif de manière positive, dans une situation d'emploi, et pour intégrer

un logement. Les ménages dont la durée dans le dispositif est de moins d'un an ont soit quitté le dispositif de manière volontaire, soit fait l'objet d'une décision d'expulsion.

MOTIFS DE DÉPART DU PROGRAMME IZE (PROPORTION /PERSONNE)



Si une grande majorité des personnes est sortie du dispositif dans le cadre de l'accompagnement vers l'insertion, une partie non négligeable (24 %) a quitté le programme de manière anticipée :

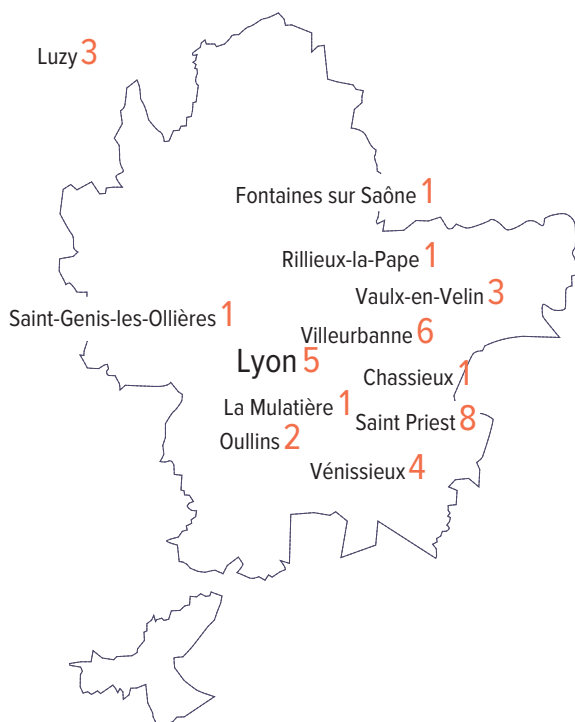
- Soit volontairement, pour des raisons diverses : désaccord avec les conditions du programme, contraintes familiales (décès, maladie), retour au pays, suivi de conjoint...

- Soit du fait d'une décision d'expulsion de la part du dispositif. Ceci a été le cas pour 2 ménages, l'explication donnée par l'équipe étant un non-respect de plusieurs des règles du contrat.

Ces situations concernent uniquement les deux villages, aucune sortie anticipée n'ayant eu lieu sur le volet d'accès direct dans le logement diffus.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'EMPLOI

VILLES DE DESTINATION DES PERSONNES ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS EN FIN DE DISPOSITIF

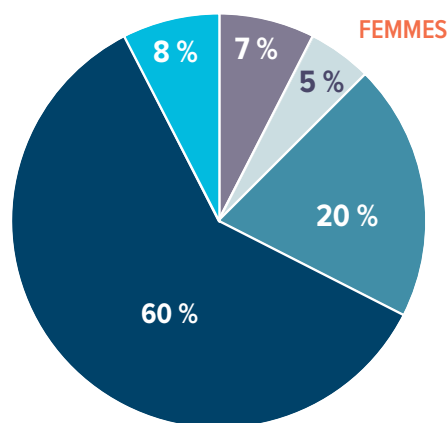
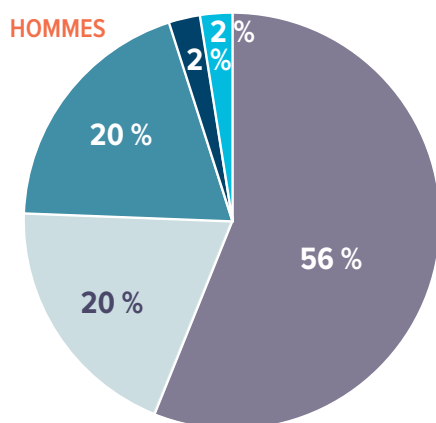


TYPE DE LOGEMENT / HÉBERGEMENT	MÉNAGES	POURCENTAGE
Logement conventionné	28	62 %
Logement municipal	3	7 %
Autre logement	2	4 %
Hébergement d'insertion	1	2 %
Hébergement d'urgence	2	4 %
À la rue	3	7 %
Inconnu	6	13 %
TOTAL	45	100

L'un des effets du projet I2E est la « dissémination » des lieux de vie des personnes sur le territoire de l'agglomération. Si avant le projet la plupart des familles vivaient dans trois communes (Villeurbanne, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin), fin 2018 elles vivent dans 12 communes différentes, cependant quasi uniquement dans l'est de la métropole.

Après 2 ans et 10 mois, 73 % des ménages ont accédé à un logement, 6 % sont dans des structures d'hébergement. Ces résultats sont encourageants au vu notamment des résultats obtenus dans d'autres dispositifs de ce type (voir notamment l'étude réalisée en 2015 par la préfecture de région sur les dispositifs en île de France, dont un tableau de synthèse est présenté dans le rapport).

SITUATION VIS-À-VIS DE L'EMPLOI LORS DE LA SORTIE DU DISPOSITIF



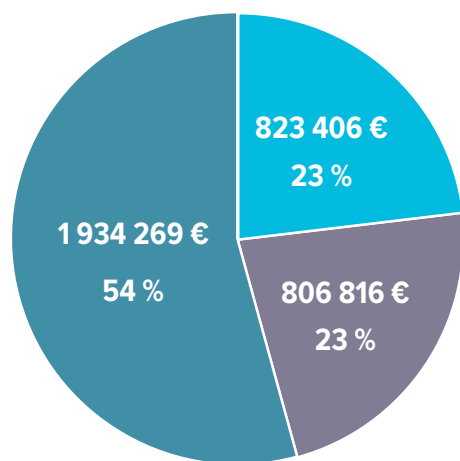
Les grands secteurs d'embauche des résidents du programme I2E étaient essentiellement le BTP, le nettoyage, l'agriculture (incluant maraîchage et vendanges), la manutention/livraison et les espaces verts. On peut également noter plusieurs activités d'autoentreprise (sur les marchés, notamment) et, ponctuellement, plusieurs petits contrats à la journée.

La forte représentation des contrats courts et de l'intérim s'explique en partie par les domaines professionnels dans lesquels les résidents étaient recrutés ; ceux-ci proposent généralement des emplois non qualifiés, dans des secteurs où le recours à une forme de fractionnement du travail et de précarisation de l'emploi est fort.

- CDI, contrat + 6 mois, auto entreprise
- contrat - 6 mois
- en recherche
- au foyer
- non disponible (freins)

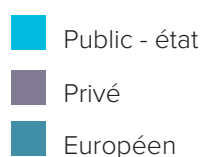
LES RESSOURCES FINANCIÈRES

RÉPARTITION DU FINANCEMENT - ENSEMBLE DU PROJET I2E (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT)

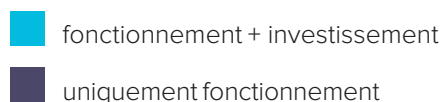
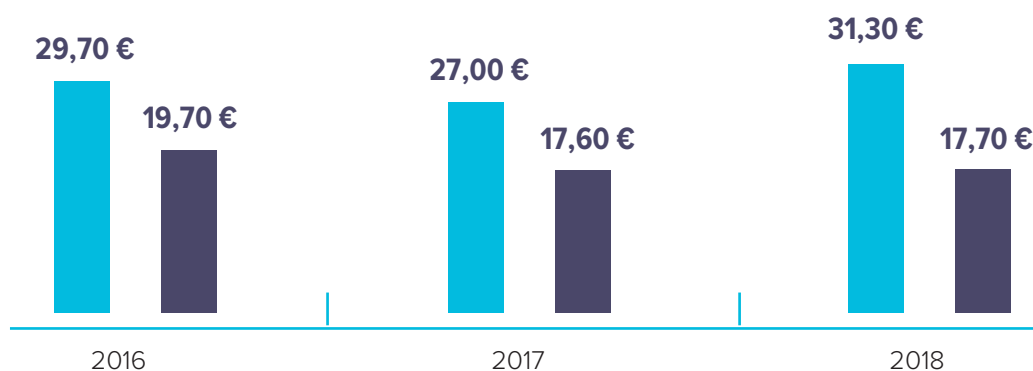


De décembre 2015 à octobre 2018, l'ensemble du projet I2E a représenté un coût total de 3 500 000 €, sur lequel la part d'investissement (liée à l'achat

et l'installation des logements temporaires sur les 2 sites), représente 1 320 000 euros principalement financés par le fonds européen FEDER.



COÛT JOURNÉE MÉDIAN PAR PERSONNE (VILLAGES UNIQUEMENT)



Hors investissement, le coût par jour et par personne est de 18 euros (29 euros investissement compris). Pour référence, le coût moyen d'un centre d'hébergement (CHRS) est estimé à 31 euros, celui d'une nuitée hôtelière (avec accompagnement social très limité), à 21 euros.

Précisons cependant que ce coût relativement bas ne peut être pris comme une référence stricto sensu. Il est en effet lié à certaines spécificités du projet, dont le très fort investissement bénévole (plus de 200 bénévoles mobilisés à différents niveaux sur le projet), qui ne le rendent pas « modélisable » en l'état.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le programme I2E se caractérise par l'intervention auprès de ses bénéficiaires de trois catégories d'intervenants distinctes :

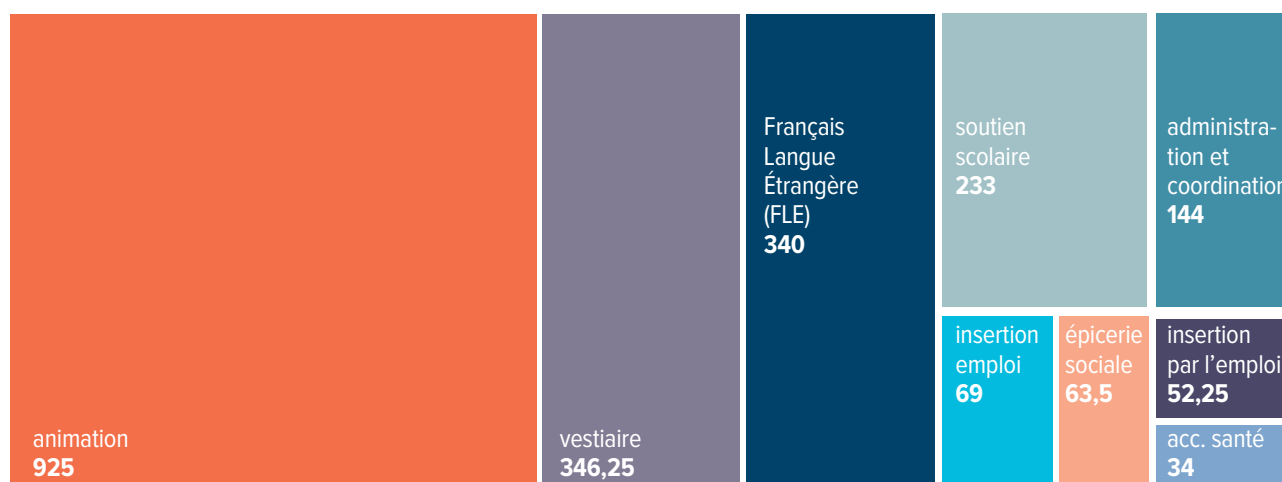
- Une équipe salariée dont une partie (direction et administration) est mutualisée entre les deux sites. Six types de postes composent cette équipe : les conseillers d'insertion, les animateurs, les intervenants « Français Langue Étrangère », le coordinateur du programme, la chargée administrative d'insertion, les veilleurs de nuit ;
- Un soutien à cette équipe assuré par des jeunes en service civique, également divisés sur deux sites, et la présence ponctuelle de stagiaires ;
- Une équipe de bénévoles pouvant intervenir sur chacun des deux sites.

Au total, 34 salariés, six jeunes en services civiques et plus de 200 bénévoles sont intervenus sur les trois ans du projet I2E. Le rapport revient en détail sur les missions des uns et des autres, les enjeux de stabilités des équipes, les relations entre les diverses composantes.

Concernant l'équipe salariée, celle-ci a été soumise à de nombreux changements, provoquant une certaine insécurité tant au niveau des bénéficiaires que des partenaires du projet. Cependant, les entretiens ont fait ressortir le fort engagement de l'équipe, sa capacité d'adaptation, et l'important travail de coopération avec les partenaires.

En ce qui concerne l'investissement bénévole, celui – ci est extrêmement conséquent, et correspond à plus de trois équivalents temps plein sur l'ensemble du projet. Une part importante de leur mission relève ou de l'aide à l'insertion professionnelle, des cours de français, mais également de l'accompagnement social (une partie étant invisibilisée sous le terme « animation »). Ce qui soulève un ensemble d'enjeux en terme de viabilité d'un tel dispositif, et du rôle et de la place des travailleurs sociaux professionnels.

RÉPARTITION DU TRAVAIL BÉNÉVOLE AU SEIN DU PROGRAMME I2E EN 2017 (PAR NOMBRE D'HEURES)



TENTATIVE DE TYPOLOGIE DES SITUATIONS DES MÉNAGES À LA SORTIE DU DISPOSITIF

Afin d'offrir une vision d'ensemble des situations en fin de dispositif, nous avons établi la typologie suivante autour de 5 types de situation :

1. Les ménages « insérés » ou « en bonne voie d'insertion », sont les ménages qui à octobre 2018 disposent d'un logement dans le diffus, dont au moins un des membres a un emploi ou une formation rémunérée, dont les enfants sont scolarisés, et dont les droits sont ouverts. Cette situation d'insertion peut cependant demeurer fragile, au vu notamment du type d'emploi occupé, ou de la situation économique globale de la famille.

Sur les 45 ménages ayant intégré le dispositif I2E, 30 (soit 66 %) sont dans cette situation d'insertion. Ce ratio se situe à 62 % si l'on considère uniquement les ménages des « villages I2E », et à 100 % pour les familles ayant directement accédé à logement (6 ménages).

2. Les ménages « pris dans le système d'assistance » sont les ménages qui, à octobre 2018, bénéficient d'un hébergement d'urgence ou d'insertion depuis plusieurs mois, ou pour une période prévue de plusieurs mois. Il peut s'agir également des ménages hébergés à l'hôtel. La grande majorité d'entre eux ne dispose pas d'un emploi sur le marché formel.

Sur les 45 ménages concernés, 5 (soit 13 %) sont pris dans le système d'assistance. Il s'agit principalement de ménages pour qui l'accès à un logement diffus n'a pas été envisageable en fin de dispositif, et a donc été orienté vers une structure d'hébergement, notamment la « caserne Chabal » à Saint Priest. Les personnes continuent d'être accompagnées dans leur parcours.

3. Les ménages sans-abri sont les ménages qui, à octobre 2018, vivent à la rue, en squat ou en bidonville sur la métropole, et qui subviennent à leur besoin principalement via des activités informelles et certains dispositifs d'assistance (distribution alimentaire, associations de l'urgence sociale).

Sur les 45 ménages concernés, 3 ménages (soit 6,5 %) peuvent être considérés comme sans-abri. Ces ménages sont tous sortis volontairement du dispositif en 2016, sans que nous n'en connaissions les raisons précises. Deux d'entre elles ont ensuite habité les « gros bidonvilles » qui se sont reformés sur

la période considérée, notamment le bidonville dit du Transbordeur (Villeurbanne), de Baizet (Lyon 9), et de la « Feyssine 2 » (Villeurbanne). L'une des difficultés pour ces familles est liée au départ volontaire du dispositif I2E, qui rend difficile leur accès à d'autres dispositifs publics sur le territoire.

4. Les ménages partis du territoire sont les ménages qui, à octobre 2018, ont quitté le territoire de l'agglomération soit pour une autre agglomération en France, soit pour retourner dans leur pays d'origine, soit pour un autre pays de migration (en Europe ou hors Europe).

Un seul ménage se trouve dans la situation d'être reparti du territoire. Il s'agit d'une famille ayant quitté volontairement le dispositif en mai 2018 pour rejoindre sa famille dans un autre pays de l'union européenne.

5. Les ménages « hors radars » sont les ménages dont la situation en octobre 2018 n'est connue par aucun des acteurs clefs de l'urgence sociale intervenant auprès des familles vivant en squats et bidonvilles⁴.

Sur les 45 ménages concernés, 6 ménages peuvent être considérés comme « hors radars » c'est-à-dire sortis du champ de vision des principaux acteurs intervenants auprès des familles sans-abri. On peut ajouter deux jeunes sortis du dispositif sans leurs parents. Nous ne disposons pas d'informations précises sur les raisons du départ, sauf pour l'un des ménages, composé d'un homme seul avec enfant, qui a quitté I2E dès les premiers jours en invoquant un pécule trop faible et l'impossibilité de respecter les conditions posées par I2E.

⁴L'expression « hors radars » a été préférée à la notion d'« invisibles », afin de mettre l'accent sur la situation des personnes vis-à-vis du réseau local d'action sociale, plus que sur la capacité de l'enquête à collecter l'information. Ainsi, sauf exception, il semble peu probable que ces ménages habitent en squats ou bidonvilles sur le territoire, ou qu'ils bénéficient d'un dispositif d'hébergement public. On peut alors imaginer 2 hypothèses : Soit ces ménages sont partis du territoire (cf. catégorie ci-dessus) ; Soit ils sont insérés ou en bonne voie d'insertion, du fait d'un parcours « autonome » d'accès aux droits, sans recours aux dispositifs publics ou associatifs.

SYNTHÈSE: TYPOLOGIE DES SITUATIONS DES MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE I2E À LA FIN DU DISPOSITIF

	RÉSIDENTS DES VILLAGES I2E (39 MÉNAGES)	BÉNÉFICIAIRES I2E « DIFFUS » (6 MÉNAGES)	TOTAL (45 MÉNAGES)
« INSÉRÉS » OU EN BONNE VOIE	24 (62 %)	6 (100 %)	30 (66 %)
PRIS DANS LE SYSTÈME D'ASSISTANCE	5 (13 %)	0	5 (11 %)
SANS - ABRI	3 (8 %)	0	3 (6,5 %)
PARTIS DU TERRITOIRE	1 (3 %)	0	1 (2 %)
HORS RADARS	6 (15 %)	0	6 (13 %)

MISE EN REGARD DES PARCOURS DES BÉNÉFICIAIRES I2E ET DES MÉNAGES NON BÉNÉFICIAIRES⁵

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'évaluation a tenté d'objectiver – tant que faire se peut – les résultats du projet I2E en essayant de répondre à la question : que ce serait – il passé pour les familles concernées sans mise en place du dispositif ? Ce volet de l'évaluation a été permis par le fait que nous disposions d'une « photographie de départ » de la situation de la majorité des ménages présents fin 2015 sur les trois bidonvilles de la Feyssine, de Vaulx-en-Velin et de Saint-Priest. Pour rappel, ces diagnostics avaient concerné 107 ménages, dont 30 ont ensuite été orientés vers le projet I2E. La cohorte de départ était donc constituée des 77 autres ménages (soit environ 350 personnes), pour lesquels nous disposions d'informations relativement précises. Il s'est donc agi de collecter un maximum d'informations sur les parcours et la situation actuelle (ou tout du moins la plus récente possible) de ces ménages.⁵

À partir des données collectées et des entretiens avec les acteurs concernés nous avons tenté de replacer la situation des ménages dans la typologie établie pour les ménages I2E en fin de parcours.

⁵ Nous conseillons ici la lecture du chapitre 5 du rapport, qui revient en détail sur la collecte de données liée à cette partie, sur les biais potentiels de l'analyse, et les limites de la comparaison. A noter ici que les informations sur les ménages concernés ont été collectées à partir de 4 sources principales : les diagnostics initiaux de l'ALPIL ; les diagnostics effectués sur plusieurs bidonvilles entre 2015 et 2018 ; les données produites par la Maison de la Veille Sociale ; Les données de la « Cellule hôtel » de l'association Le Mas ; des informations issues de l'observation et d'échanges avec divers acteurs de terrains accompagnant les habitants de squats et bidonvilles.

TYPLOGIE DES SITUATIONS MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES ET NON BÉNÉFICIAIRES DE I2E

	MÉNAGES NON BÉNÉFICIAIRES DE I2E (77 MÉNAGES)	MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE I2E (45 MÉNAGES)
« INSÉRÉS » OU EN BONNE VOIE	9 (12 %)	30 (66 %)
PRIS DANS LE SYSTÈME D'ASSISTANCE	11 (14 %)	5 (11 %)
SANS - ABRI	20 (26 %)	3 (6,5 %)
PARTIS DU TERRITOIRE	2 (3 %)	1 (2 %)
HORS RADARS	35 (45 %)	6 (13 %)

PISTES DE RÉFLEXIONS ISSUES DE CETTE MISE EN PERSPECTIVE

Le premier enseignement concerne les ménages « insérés ou en bonne voie », et le delta important avec les résultats du projet I2E (12% contre 66%), qui démontre l'interêt et l'impact du travail social et d'accompagnement renforcé des familles. D'autant que, concernant les familles non passées par I2E, on peut s'interroger sur la « solidité » des situations d'insertion. Cependant, ces éléments ne doivent pas masquer le fait que même sans être intégrées à un dispositif dédié aux « roms migrants », une partie non négligeable des ménages (12 %) a connu, sur la période considérée, un parcours ascendant en terme d'insertion, et un accès progressif aux droits du fait notamment d'une insertion sur le marché du travail. Cet accès est du notamment à l'intervention des différents acteurs de l'action sociale au niveau local.

Nous retiendrons ensuite qu'à minima 52 % des ménages n'ayant pas bénéficié de I2E sont toujours présents sur le territoire de l'agglomération, qu'ils soient dans une situation d'insertion, qu'ils soient pris en charge dans des dispositifs,

ou qu'ils habitent en squats, bidonvilles ou à la rue. Ceci vient confirmer les résultats de plusieurs travaux mettant en lumière le phénomène « d'ancrage territorial » des familles migrantes concernées, ceci malgré les politiques d'expulsion des sites, ou d'éloignement du territoire des personnes (Delépine, 2012 ; Bourgois et al., 2015). Ceci incite à renforcer les dynamiques d'accompagnement et d'insertion des familles, celles-ci étant durablement installées sur le territoire, et étant, pour beaucoup d'entre elles, dans une stratégie d'inscription de long terme dans l'agglomération.

Enfin, les parcours marqués par une prise en charge de long terme dans le système d'assistance et d'urgence interrogent à plus d'un titre, notamment sur la finalité de la prise en charge (mise à l'abri, insertion...), son coût, ses effets positifs ou négatifs sur les ménages et leurs parcours. Une analyse plus poussée des situations, sur base d'un regard croisé des différents acteurs concernés, semble à ce stade nécessaire pour donner des pistes d'action pertinentes dans l'accompagnement de ces ménages.

MISE EN REGARD DES DISPOSITIFS ANDATU (2011-2015) ET I2E (2015 – 2018)

Le travail comparatif entre les dispositifs I2E et ANDATU a rencontré plusieurs difficultés d'ordre notamment méthodologique (les données produites n'étant pas toujours comparables), mais aussi du fait de la grande différence des contextes dans lesquelles se sont déroulées les deux expériences. Les données ci dessous sont donc à prendre avec précaution, concernant notamment les résultats en matière d'emploi et de logement. En ce qui concerne le projet ANDATU, ces données sont issues des entretiens menés avec certains acteurs du projet, du bilan produit par le programme ANDATU daté de novembre 2016, portant essentiellement sur l'accès à l'emploi et la formation, ainsi que des éléments de bilan diffusés par la préfecture en décembre 2014⁶.

COMPARAISON DES DEUX PROJETS ANDATU ET I2E

	ANDATU	I2E
INITIATEUR ET OPÉRATEUR PRINCIPAL	<ul style="list-style-type: none"> - Initiateur : Préfecture du Rhône - Opérateur : Forum réfugiés - Cosi 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiateur : Préfecture du Rhône - Opérateur : Entreprendre pour Humaniser la dépendance.
PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE	- janvier 2012 - décembre 2015 (4 ans)	- Janvier 2016 - octobre 2018 (Moins de 3 ans)
ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 850 000 euros/an, hors RSA (Coût RSA : 814 000 euros sur 2 ans 2013 et 2014) - coût estimé / personne et par jour : 10 euros (évaluation de la préfecture) 	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 850 000 euros / an - Coût estimé par personne et par jour : 18 € hors investissement, 29 € investissement compris.
NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	<ul style="list-style-type: none"> - 403 personnes dans 103 ménages - Arrivées en 3 vagues (22 puis 40 puis 38 ménages) 	<ul style="list-style-type: none"> - 220 personnes dans 45 ménages - Arrivés en une première vague puis, dans un premier temps, des nouveaux ménages remplaçant les départs
COMPOSITION DES MÉNAGES	<ul style="list-style-type: none"> - 201 adultes dont 175 suivis sur les questions d'emploi - 80 % de ménages avec enfants - 100 % des personnes de nationalité roumaine 	<ul style="list-style-type: none"> - 95 adultes en fin de dispositif - 98 % de ménages avec enfants - 100 % des personnes de nationalité roumaine
EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> - 74 adultes avaient accédé au moins une fois à un emploi au bout de trois ans soit 42 %. - 252 contrats signés entre janvier 2012 et octobre 2016 	<ul style="list-style-type: none"> - 47 adultes avaient accédé au moins une fois à un emploi au bout de trois ans, soit 49 %. - 279 contrats signés entre janvier 2016 et octobre 2018
SORTIE ET LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Après 4 ans, 12 ménages restaient sans solution durable (difficultés à faire glisser le bail). - L'ensemble des autres ménages étaient relogés dans toute l'agglomération lyonnaise 	<ul style="list-style-type: none"> - Après 2 ans et 10 mois, 73 % des ménages ont accédé à un logement, 6 % sont dans des structures d'hébergement

Au-delà de ces éléments quantitatifs, le rapport d'évaluation revient sur les principaux points communs entre les deux programmes (notamment en termes de portage politique, de fonctionnement des comités de pilotage, d'absence d'effet d'« appel d'air », de principe du contrat entre les ménages et l'État, etc...), mais également sur les points de différenciation, concernant l'approche principale mobilisée, la mobilisation ou non mobilisation des bailleurs sociaux dans le comité de pilotage, une place différente accordée à l'accès à l'emploi.

⁶ <http://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Bilan-du-dispositif-ANDATU-l-insertion-reussie-pour-des-populations-roms>

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

L'exercice de l'évaluation suppose, dans la plupart des cas, l'élaboration de recommandations pour les actions à venir. Concernant le présent rapport, la chose n'est pas aisée notamment en termes de spectre de l'action publique : faut-il cibler les recommandations sur des projets de type I2E ? ou élargir la focale pour – comme cela a été le cas dans le travail de recherche – replacer I2E dans une politique plus large de résorption des bidonvilles ?

C'est finalement cette seconde option que nous avons retenue, qui nous a semblée plus cohérente à la fois avec l'approche évaluative adoptée, mais aussi avec les nouveaux textes et les nouvelles stratégies nationales et locales touchant à la résorption des bidonvilles, à la lutte contre la grande précarité et le mal-logement.

Ont ainsi émergé 18 propositions, que nous avons ainsi choisi de structurer en 3 « blocs », résumés par le schéma suivant :



NOUS POUVONS RÉSUMER AINSI LES ÉLÉMENTS QUI STRUCTURENT LES PROPOSITIONS :

- La prise en compte des nouveaux cadres et nouveaux textes liés au champ d'activité, ceci au niveau national (instruction gouvernementale de janvier 2018, stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, plan quinquennal du Logement d'abord, etc.) comme au niveau local (plan métropolitain du Logement d'abord, PALPE, Projet métropolitain des solidarités, schéma de la prévention et de la protection de l'enfance, etc.).
- L'interrogation sur la logique catégorielle de l'action publique, et les réponses spécifiques ciblant explicitement ou implicitement les « roms ».
- La nécessaire prise en compte des capacités, des choix et des stratégies des personnes.
- En conséquence, le principe de l'élargissement de l'offre de solutions, pour éviter la logique d'imposition.

1

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES POUR UNE FUTURE STRATÉGIE TERRITORIALE DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES

Au vu du contexte national, et notamment de la nouvelle recommandation gouvernementale du 25 janvier 2018, la réflexion autour des actions de résorption de bidonvilles ne peut se limiter à un ou plusieurs dispositifs, mais implique une réflexion d'ensemble, territorialisée. C'est dans cette logique que nous proposons les pistes de réflexions suivantes, issues en grande partie des entretiens menés avec les différents interlocuteurs.

1.1 S'INSCRIRE DANS LES NOUVEAUX TEXTES ET NOUVELLES APPROCHES

- L'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018 ;
- Le Plan quinquennal du Logement d'abord et déclinaison sur la métropole ;
- Le « plan pauvreté » adopté en septembre 2018 ;
- Le Projet Métropolitain des Solidarités 2017-2020.

1.2 RÉALISER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ EN AMONT DE LA STRATÉGIE

- Consolider les données déjà existantes, et construire un système de veille permanent ;
- « Ceux qui restent » : préciser les besoins et adapter les réponses au public encore présent ;
- Adapter les outils de diagnostics aux problématiques (santé mentale, addictions, isolement, etc.)

1.3 DÉVELOPPER LE PRINCIPE DE PARCOURS DIFFÉRENCIÉS EN FONCTION DES SITUATIONS DES MÉNAGES

- Élaborer des parcours différenciés s'appuyant notamment sur des réponses existantes (droit commun) ;
- Définir des principes communs d'action et des modalités unifiées de suivi / évaluation.

1.4 METTRE EN PLACE UN PILOTAGE D'ENSEMBLE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

- Pérenniser un espace d'échange et de concertation dans la suite du COPIL I2E ;
- Consolider et élargir les mécanismes de diagnostic et de veille en lien avec les outils existants ; (MVS, étude sans abri, MRE, etc.) ;
- Établir des liens consistants et réguliers avec les autres instances de coordination (Logement d'abord, Protection de l'enfance, etc.).

1.5 INITIER UNE RÉFLEXION DE FOND SUR LA PARTICIPATION DES USAGERS

- Aux instances de pilotage, de suivi et d'évaluation ;
- Dans le cadre d'instances de représentation au sein des dispositifs ;
- Aux actions de sensibilisation et de formation.

1.6 FAVORISER LA SENSIBILISATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE

- Définir les besoins des principaux partenaires ;
- Établir un lien avec des initiatives existantes ou à venir (DU Logement d'abord ; Collectif SOIF de Connaissances⁷) et avec les travaux menés sur le territoire (évaluations, capitalisation, études, etc.).

⁷ Qui a élaboré un module de formation sur travail social et bidonvilles, et auquel contribue l'un des auteurs du rapport

2

RECOMMANDATIONS EN CAS DE MISE EN PLACE DE « VILLAGES D'INSERTION »

Les « villages d'insertion », catégorie dans laquelle entrent selon nous les « villages I2E », sont l'une des réponses possibles aux situations vécues par les familles migrantes précaires vivant en squats et bidonvilles. Si nous avons pu, dans ce rapport, en établir certaines limites, cette option peut cependant s'avérer nécessaire sur le territoire, en complément des autres. Les pistes suivantes, non exhaustives, tentent de synthétiser les constats effectués lors de cette recherche évaluative.

2.1 EN AMONT DU PROJET : CLARIFIER LES OBJECTIFS, LES MOYENS ET LES PARTIES PRENANTES

- Définir précisément les objectifs des « villages » par rapport aux autres réponses ;
- Envisager la cohabitation de personnes aux origines / parcours différents (risque d'ethnisation) ;
- Anticiper et limiter les contraintes liées au lieu d'implantation des sites. Établir des critères de choix de sites ;
- Clarifier les critères d'entrée et communiquer avec les familles.

2.2 PRENDRE APPUI SUR LES EXPÉRIENCES PRÉCÉDENTES, LES OUTILS ET LES APPROCHES DÉVELOPPÉS

- Finaliser le travail de capitalisation de I2E entamé avec l'évaluation, consolider les outils ;
- Initier un système de veille sur les expériences menées dans d'autres territoires (via la DIHAL) ;
- Constituer un « kit d'arrivée » des collaborateurs incluant ces outils.

2.3 DÉFINIR UN CADRE CLAIR DE GESTION DES SITES ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

- Définir un cadre de référence, basé sur les fondamentaux des règles applicables aux ESMS ;
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation continue et participative ;
- Accompagner et former les équipes salariées et bénévoles, via notamment un dispositif d'analyse de la pratique professionnelle, et un dispositif de formation (interne ou externe) ;
- Construire des outils et repères de travail adaptés, notamment en termes de gestion des données.

2.4 GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INTENSIF, GLOBAL ET DANS LA DURÉE.

- S'appuyer sur les expériences I2E et ANDATU pour capitaliser sur les succès et échecs dans l'accompagnement, notamment en matière de scolarisation, d'emploi et de santé ;
- Plus prendre en compte les expériences, compétences, parcours des personnes (diagnostic initial) ;
- Identifier les limites entre accompagnement social renforcé et principe d'autonomie ;
- Placer l'acquisition de la langue française au cœur de l'accompagnement ;
- Envisager des partenariats spécifiques sur la formation et l'emploi, avec les structures d'insertion.

2.5 LIMITER LES ASPECTS DÉROGATOIRES, ÉVITER DE FAIRE ÉCRAN AU DROIT COMMUN

- Concevoir le dispositif comme une passerelle ou un renforcement et non un « remplacement » du droit commun ;
- Imaginer des modalités de travail de services du droit commun au sein même du dispositif.

2.6 CONSTITUER UN RÉSEAU PARTENARIAL ADAPTÉ AUX SITUATIONS DES FAMILLES

- Favoriser les échanges avec les dispositifs de même nature sur d'autres territoires ;
- Créer des partenariats opérationnels clefs sur l'ensemble des dimensions de l'accompagnement (Emploi, Scolarisation, Logement, Santé, etc.).

2.7 DÈS L'ENTRÉE, TRAVAILLER LA SORTIE

- Envisager les 5 mois suivant la sortie des sites comme partie intégrante du projet ;
- Mettre en place un accompagnement renforcé après la sortie, sur au moins trois mois, impliquant des ressources internes et externes.

3

RECOMMANDATIONS EN CAS DE MISE EN PLACE DE L'APPROCHE DU « LOGEMENT D'ABORD »

L'approche dite du « Logement d'abord » se distingue de l'approche classique du dispositif d'hébergement et d'accès au logement (dite « en escalier », et constituée de plusieurs étapes dont l'hébergement d'urgence, l'hébergement d'insertion, etc.) et promeut un accès direct au logement, soutenu par un accompagnement pluridisciplinaire adapté aux besoins de chaque personne. Au niveau national, le gouvernement a adopté un plan quinquennal du Logement d'abord³ ; Au niveau local, dans le cadre de ce plan, la métropole de Lyon a été retenue en 2018 comme « territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord » par la DIHAL, délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement. Au moment de la rédaction de ce rapport, ce déploiement du Logement d'Abord au niveau local est donc au stade de la mise en place initiale. Nous voyons donc ici un momentum idéal pour la mise en œuvre de nouvelles réponses en direction d'une partie des familles précaires vivant en squats et bidonvilles.

3.1 « BOUCLER LA BOUCLE » DU PROJET ANDATU PAR UN BILAN PARTAGÉ

- Réunir l'ensemble des parties prenantes pour un bilan partagé et une consolidation des résultats ;
- Mettre un terme final au projet par des solutions proposées aux ménages restant ;
- Envisager une étude d'impact « que sont-ils devenus 3 ans après » ? ;
- Capitaliser et s'inspirer d'autres expériences locales et régionales, dont le volet diffus de I2E à Villeurbanne, la MOUS métropolitaine de Grenoble, ou le projet d'insertion développé par la DDCS de la Loire (avec SOLIHA comme opérateur) mais aussi les projets sortant des logiques catégorielles (pensions de familles, service TOTEM de Grenoble, Rue et Habitat à Lyon, etc.).

3.2 CRÉER UN TISSU PARTENARIAL DENSE ET OPÉRATIONNEL

- Envisager la création d'une instance de coordination dédiée pour les parcours d'accès direct au logement, regroupant notamment les acteurs territoriaux du Logement d'abord, les communes, les bailleurs sociaux, les associations de terrain, les acteurs « sectoriels » en fonction des besoins ;
- Envisager des liens opérationnels avec les acteurs du « chez soi d'abord », et notamment le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), en cours de constitution ;
- Par le biais des partenariats, assurer une cohérence d'approches et de stratégies avec le plan métropolitain du logement d'abord, et autres stratégies locales.

3.3 CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE DES PRINCIPES ET MODALITÉS DU LOGEMENT D'ABORD

- Construire un dispositif prenant en compte les points clés qui ressortent des expérimentations « Logement d'abord » : imprédictibilité de la « capacité à habiter » des personnes ; Logement non conditionné a priori à l'engagement dans des démarches d'insertion ; Accompagnement pluridisciplinaire qui s'adapte dans le temps aux besoins des personnes ; Le logement vu comme un élément stabilisateur qui facilite l'engagement de démarches d'insertion et de santé notamment ;
- Travailler à l'adaptation des pratiques, en termes notamment d'approche pluridisciplinaire intégrant de nouveaux profils d'intervenants (travailleurs pairs, acteurs du logement, etc.) et de limitation des conditionnalités liées à l'accès au logement.

3.4 ENVISAGER UN ENSEMBLE D'OPTIONS D'ACCÈS AU LOGEMENT EN FONCTION DE LA SITUATION DES MÉNAGES

- Procéder par expérimentation à l'échelle des communes concernées ;
- Développer un large spectre de solutions adaptées aux situations des ménages, et s'appuyant notamment sur les nombreuses expériences locales d'insertion par le logement.

Recherche
commanditée par :



Et soutenue par :



Institutions de
rattachement
de l'équipe :

